

BARÈME

HONORAIRES TRANSACTION

HONORAIRES MAXIMUMS PRATIQUÉS

Prix de vente net vendeur	% honoraires TTC Mandat simple	% honoraires TTC Mandat accord / exclusif
Jusqu'à 80.000 €	10 %	12 %
80.001 € à 150.000 €	8 %	9 %
150.001€ à 300.000 €	6 %	7 %
300.001 € à 400.000 €	5,5 %	6,5 %
400.001 € et plus	5 %	5,5 %

BARÈME

HONORAIRES LOCATION

HONORAIRES MAXIMUMS PRATIQUÉS

	HONORAIRES À LA CHARGE DU BAILLEUR	HONORAIRES À LA CHARGE DU LOCATAIRE
LOCATION DE LOGEMENTS		
VISITE DU PRENEUR CONSTITUTION DU DOSSIER RÉDACTION DU BAIL ET ANNEXES	8€ TTC par m ² de surface habitable	8€ TTC par m ² de surface habitable
HONORAIRES DE RÉALISATION D'ÉTAT DES LIEUX	3€ TTC par m ² de surface habitable	3€ TTC par m ² de surface habitable
HONORAIRES DE COMMERCIALISATION / ENTREMISE	s'il y a lieu, pour atteindre 18% TTC du loyer annuel en fonction du montant de tous les honoraires précédents locataire et bailleur, avec un minimum global de 400 € TTC	
LOCATION DE GARAGES	83,33 € HT + TVA soit 100 € TTC	83,33 € HT + TVA soit 100 € TTC
IMMOBILIER D'ENTREPRISE	15 % HT + TVA du loyer annuel, avec un minimum de 666,67 € H.T. + TVA, soit 800 € TTC	15 % HT + TVA du loyer annuel, avec un minimum de 1 666,67 € H.T. + TVA, soit 2 000 € TTC

BARÈME

HONORAIRES GESTION

HONORAIRES MAXIMUMS PRATIQUÉS

HONORAIRES	GÉRANCE
HONORAIRES DE GESTION	7,00 % H.T. + TVA sur les encaissements (SOIT 8,40 % TTC).
GARANTIE LOYERS IMPAYÉS	2,80 % H.T. + TVA du quittancement (SOIT 3,36 % TTC) pour habitation
GARANTIE LOYERS IMPAYÉS + GARANTIE VACANCE LOCATIVE	5,60 % H.T. + TVA du quittancement (SOIT 6,72 % TTC) pour habitation
PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES	TAUX HORAIRES : de 75 € à 125 € H.T. + TVA (SOIT 90 € à 150 € TTC)
FRAIS ADMINISTRATIFS	Par avis d'échéance : 5.00 € TTC (garage) / 10.00 € TTC (immobilier d'entreprise) État des lieux de sortie (garage et immobilier d'entreprise) : 10.00 € TTC
RELANCES REGLEMENTS	5.00 € TTC pour 1ère relance, 15.00 € TTC par relance supplémentaires, 10.00 € TTC par impayé (immobilier d'entreprise)
PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES	À LA CHARGE DU BAILLEUR - Tarif à la prestation suivant un barème prédéfini fourni au bailleur
FRAIS DE CLÔTURE DE COMPTE	Minimum : 250 € HT par lot (SOIT 300 € TTC)
HONORAIRES	SYNDIC
HONORAIRES DE SYNDIC	130 € H.T. + TVA (SOIT 156 € TTC) par lot principal, avec minimum de 1 000 € H.T. + TVA (SOIT 1 200 € TTC)